Respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion

1994/0186(CNS) - 29/11/1994

La commission a approuvé à l'unanimité le rapport de Mme LANGENHAGEN en faveur de l'adhésion de l'UE à l'accord de la FAO visant à promouvoir le respect des mesures internationales de conservation et de gestion de la part des navires pratiquant la pêche hauturière. L'accord semble améliorer la conservation des stocks de poissons au-delà de la limite des 200 milles marins.